

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 430**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur en communication visuelle

Nouvel intitulé : Concepteur créateur en communication visuelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur ECV-ICA, Directeur ECV-ICB, ,

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322t Réalisation du service : élaboration de maquettes, mise en page

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur en communication visuelle travaille pour une agence, une entreprise ou en indépendant.

Il a pour activités principales :

- L'analyse des besoins de communication visuelle soit en direct avec le client soit avec un commercial ou un directeur de création de l'agence.
- La recherche et la conception des premières idées et leur traduction visuelle sous forme d'esquisses.
- La présentation des idées retenues, la discussion avec le client ou le responsable agence et le retour à l'étape précédente si les propositions ne sont pas satisfaisantes.
- La transmission d'instructions à des concepteurs d'images : photographe, illustrateur, et le suivi de leur travail.
- La mise au point de la proposition retenue et ses adaptations aux différents supports (papier, écran, affiche, annonce-presse...) à l'aide des outils informatiques.
- La transmission des documents (fichiers numériques) et suivi de fabrication auprès de l'imprimeur.

Le titulaire du titre : - Maîtrise et connaît les principes fondamentaux théoriques permettant de situer un problème de communication visuelle dans son contexte économique, sociologique, historique...

- Maîtrise les techniques de traduction d'idées ou de concepts en images pertinentes adaptées au problème posé.
- Connaît et maîtrise les techniques d'élaboration d'un système graphique, image/texte, de qualité et cohérent.
- Connaît et maîtrise les logiciels graphiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel de communication visuelle est : - soit salarié par une agence de design graphique, une agence de Publicité, ou une entreprise spécialisée dans l'édition. Il peut être aussi salarié par des grandes entreprises ou des institutions ayant un service de communication.

- soit indépendant. Les indépendants sont souvent regroupés, ils travaillent en direct avec des clients, ou en indirect (« free-lance ») auprès des agences de publicité et de design graphique.

Il occupe les postes de Directeur artistique, de graphiste et d'illustrateur. En tant qu'indépendant, il porte le nom de graphiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 3 composantes : - le contrôle continu : moyenne des notes de l'année attribuées par les enseignants - coef.

6

- réalisation d'un dossier de fin d'études (le « Book ») - coef.6
- réalisation d'un projet de fin d'études - coef. 4

Les candidats présentent leur diplôme à l'issue des 4 années de formation à l'ECV.

L'octroi du titre est lié à trois critères : le contrôle continu de 4ème année, la présentation d'un projet de fin d'études reflétant l'excellence de l'étudiant dans l'un des domaines de la création et la présentation du book, sélection des meilleurs travaux réalisés par l'étudiant durant sa formation.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		75% de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	

Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation sous l'intitulé 'Certificat supérieur de communication visuelle'.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Extension de l'homologation du titre de l'ECV-ICA à l'ECV-ICB.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1986 et jusqu'au 31 décembre 2003

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

50 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

<http://www.ecv.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE DE LA COMMUNICATION VISUELLE (ECV-ICA) PARIS 1 rue Dahomey - 75011 Paris

ECOLE DE LA COMMUNICATION VISUELLE (ECV Aquitaine-ICB) BORDEAUX

42, quai des Chartrons - 33000 Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix-en-Provence Bordeaux

Nantes

Paris

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Certificat supérieur de communication visuelle (arrêté du 9 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996)

Certification suivante : Concepteur créateur en communication visuelle